

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf,

Le mardi 8 octobre 2019,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL 44/2019

Objet : Avenant n°1 au contrat pour l'action et la performance CAP 2022
CITEO

- M. ADRAS (titulaire – CPS)
- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- M. BARSANTI (titulaire – CPS)
- M. BERNARD (titulaire – CPS)
- M. BINICK (titulaire – CCHVC)
- M. BLIN (titulaire – CPS)
- M. BONNET (titulaire – CPS)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- Mme FARGEOT (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire – CPS)
- M. MARTIN (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire – CPS)
- M. OSSENI (titulaire – CPS)
- M. PANCIATICI (titulaire – CPS)
- M. QUEANT (suppléant - CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VALENTIN (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- Mme VIALA (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- Mme VON EUW (titulaire – CCHVC)
- Mme WICHEREK-JOLY (titulaire – CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire – CPS) ;
M. BOYER (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DA SILVA
(titulaire – CPS) ; Mme DARMON (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire –
CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire- CPS) ; M. PAGE (titulaire – CPS) ; M.
PELLETANT (titulaire – CPS) ; M. PONS (titulaire – CPS) ; M.ROS (titulaire-
CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Leonardo SFERRAZZA est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 31
VOTANTS : 31

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118
91978 COURTABŒUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

www.siom.fr



Délibération DL44/2019**Avenant n°1 au contrat pour l'action et la performance CAP 2022 CITEO**

Le Comité Syndical,

Vu les articles L. 5711-1 et L. 5212-19 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 541-10 et R. 543-53 à R. 543-65 du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016, tel que modifié par arrêté du 23 août 2017, portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés, et de la reverser aux collectivités territoriales, en application des articles L. 541-10-1 et D. 543-207 du code de l'environnement (société SREP SA)

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement (société SREP SA),

Vu l'arrêté en date du 4 janvier 2019 portant modification du cahier des charges des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages ménagers en application des articles L. 541-10 et R. 543-53 à R. 543-65 du Code de l'environnement,

Vu la note de présentation,

Considérant l'intérêt pour le SIOM de pouvoir bénéficier, par ce contrat pour l'action et la performance (CAP 2022) et ses avenants subséquents, de soutiens financiers pour le déploiement de la collecte sélective des emballages sur les 21 communes du territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 et son annexe 5 au contrat CAP 2022 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2019.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **21 OCT. 2019**
Affichée le : **21 OCT. 2019**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL44_2019
Date de la décision:	2019-10-08 00:00:00+02
Objet:	Avenant n°1 au contrat pour l'action et la performance CAP 2022 citoe
Classification matières/sous-matières:	1.7
Identifiant unique:	091-200062321-20191008-DL44_2019-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20191008-DL44_2019-DE-1-1_0.xml	text/xml	1144
nom original: Annexe DL 44 2019.pdf	application/pdf	714625
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20191008-DL44_2019-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	714625
nom original: dl 44 2019.pdf	application/pdf	129533
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20191008-DL44_2019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	129533
nom original: note présentation DL 44 2019.pdf	application/pdf	68398
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20191008-DL44_2019-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	68398

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 octobre 2019 à 16h56min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 octobre 2019 à 17h00min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 octobre 2019 à 17h00min08s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	21 octobre 2019 à 17h05min22s	Reçu par le MIAT le 2019-10-21